

SHANDIA

Notre plateforme commune vise à faciliter le financement direct des territoires des peuples autochtones et des communautés locales pour des actions qui luttent contre le changement climatique, conservent la biodiversité et soutiennent nos droits et notre développement autodéterminé.



**Global
Alliance**
of Territorial
Communities



Table des Matières

QUI SOMMES-NOUS ?	2
POURQUOI AVONS-NOUS CRÉÉ LE SHANDIA?	3
VISION ET MISSION DE SHANDIA	7
LES FONCTIONS DE SHANDIA	7
PRINCIPES TRANSVERSAUX POUR LES ACTIVITÉS DE SHANDIA	8
PRINCIPES DE SHANDIA POUR LES DONATEURS, LES ALLIÉS ET LES ORGANISATIONS PARTENAIRES	9
STRUCTURES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DE SHANDIA	10
FORUM SHANDIA	11
PROGRESS 2023	12
ACTIVITÉS À VENIR 2023	17
ACTIVITÉS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT LIÉS AU SHANDIA	17



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Alliance globale des communautés territoriales (AGCT) est une plateforme politique regroupant des peuples autochtones et des communautés locales de certaines des forêts tropicales et subtropicales les plus importantes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Notre alliance représente 35 millions de personnes dans 24 pays, qui défendent plus de 958 millions d'hectares de forêts.

Nos cinq organisations membres sont :

1. Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN), l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel indonésien, qui représente une population de plus de 20 millions de personnes.
2. Alianza Mesoamericana de Pueblos y Bosques (AMPB), l'Alliance méso-américaine des peuples et des forêts, composée de 10 organisations membres de peuples autochtones et de communautés locales de 6 pays de la région.
3. Articulação Dos Povos Indígenas Do Brasil (APIB), l'articulation nationale des peuples autochtones du Brésil, qui compte 7 organisations membres dans tout le pays.
4. Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA), la coordinatrice des peuples autochtones du bassin amazonien, qui comprend les fédérations régionales de 9 pays amazoniens.
5. Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC), la Plateforme des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale, qui représente les populations autochtones et les communautés locales de 8 pays du Bassin du Congo.



Graphique 1 : Les territoires de l'Alliance mondiale des collectivités territoriales et de ses organisations membres.



Nous travaillons ensemble depuis 8 ans, avec une mission collective d'être une voix unique pour lutter pour les droits collectifs de nos peuples et communautés, pour la reconnaissance légale de nos territoires, pour la protection de la Terre Mère et de tous les êtres humains, et pour combattre les causes du changement climatique. Parallèlement, nous renforçons les capacités de nos organisations membres afin de mieux protéger nos territoires et d'assurer le plein exercice de nos cultures et de nos moyens de subsistance.

POURQUOI AVONS-NOUS CRÉÉ LE SHANDIA?

En 2022, l'AGCT a lancé Shandia, notre plateforme commune pour faciliter le financement direct des territoires des peuples autochtones et des communautés locales pour des actions qui luttent contre le changement climatique, conservent la biodiversité et soutiennent nos droits et notre développement autodéterminé. Les facteurs qui ont conduit à cette décision sont brièvement décrits ci-dessous :

Le monde est actuellement confronté à une convergence de crises, notamment un changement climatique irréversible, un effondrement accéléré de la biodiversité, des violations des droits de l'homme et des inégalités croissantes. Ces défis ont de profondes répercussions sur la santé de notre planète ainsi que sur le bien-être et l'avenir de l'humanité.

Dans nos territoires, ces crises interdépendantes se traduisent par une pression accrue sur nos terres, nos territoires, nos ressources naturelles et notre tissu social, ce qui se traduit par la dégradation de l'environnement, la pollution, l'accaparement des terres, les déplacements forcés, les attaques contre les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, la pauvreté et l'émigration des jeunes, entre autres. Nos peuples et nos communautés font partie des groupes les plus marginalisés et les plus pauvres de nos sociétés respectives. Notamment, alors que les peuples autochtones ne représentent que 6,2 % de la population mondiale, ils constituent 18,7 % de la population extrêmement pauvre¹.

L'impact cumulatif sur nos terres, nos territoires et nos ressources naturelles rend de plus en plus difficile le maintien de nos pratiques traditionnelles de gestion durable et de nos systèmes de gouvernance, ainsi que la transmission des connaissances, des pratiques et des innovations traditionnelles aux générations futures.

¹ OIT, 2019 : *Mise en œuvre de la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples autochtones et tribaux : Vers un avenir inclusif, durable et juste*, p. 13. Disponible [ici](#)



Pourtant, nos peuples et nos communautés restent les protecteurs et les gardiens de vastes territoires traditionnels, qui abritent une grande partie des forêts restantes et des écosystèmes intacts de la planète et jouent un rôle essentiel dans la séquestration du carbone et la biodiversité.

Par exemple, on estime que 36 % des forêts intactes restantes dans le monde et au moins 24 % du carbone aérien des forêts tropicales se trouvent sur les territoires des peuples autochtones. Les taux de déforestation sur les terres où les peuples autochtones ont des droits fonciers garantis sont nettement inférieurs à ceux des zones échappant à notre contrôle². Nous sommes donc des partenaires essentiels dans la lutte contre le changement climatique, la conservation de la biodiversité et la garantie d'un développement durable. L'autonomisation de nos peuples et de nos communautés n'est pas seulement une question de justice et d'équité, mais aussi un impératif stratégique.

La société mondiale mobilise des ressources pour la réalisation de l'Agenda 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre mondial pour la biodiversité. Pourtant, alors que notre rôle est primordial, nous rencontrons des obstacles importants dans l'accès au financement des initiatives sur nos territoires.

Il n'existe pas de suivi systématique, mais Rainforest Foundation Norway estime que le financement des droits fonciers et de la gestion forestière des peuples autochtones et des communautés locales s'est élevé à moins de 1 % de l'aide internationale au développement climatique entre 2011 et 2020³. En outre, seule une petite partie des fonds est allouée directement à des organisations dirigées par des peuples autochtones ou des communautés locales. Une enquête menée en 2022 auprès de 75 grandes organisations de peuples autochtones, de réseaux nationaux et régionaux et de mécanismes de financement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine a révélé que seules 6 d'entre elles disposaient d'un budget supérieur à 1 million d'euros par an⁴. Dans le cadre du Forest Tenure Pledge 2021, qui vise explicitement à accroître le soutien direct aux peuples autochtones et aux communautés locales, seuls 7 % des fonds déboursés à ce jour sont alloués directement à une organisation dirigée par nos peuples ou nos communautés⁵.

La plupart des fonds destinés aux peuples autochtones et aux communautés locales passent par des agences multilatérales, des gouvernements, des ONG internationales et d'autres "intermédiaires". Par exemple, dans le cadre de l'engagement de 2021 sur la tenure forestière, environ 50 % du financement total est acheminé par l'intermédiaire d'ONG internationales. Un examen des projets financés par la Norvège entre 2021 et 23 et dont l'objectif est lié à l'Engagement

² Voir les données du [World Resources Institute](#)

³ Rainforest Foundation Norway, 2021 : *Falling Short*. Disponible [ici](#)

⁴ Charapa 2022 : *Orienter les fonds vers les droits*, p. 31. Disponible [ici](#)

⁵ Voir le rapport annuel 2021-22 du Forest Tenure Funders Group, p. 9. Disponible [ici](#)



n'a révélé qu'un seul projet dont le financement est allé directement à une organisation autochtone, ce qui représente 0,19 % du budget examiné⁶.

Les coûts de transaction de cette approche indirecte du financement ne sont pas connus, mais en tant qu'Alliance globale des communautés territoriales, nous pouvons affirmer que nos organisations et nos communautés restent sous-financées au milieu des crises interdépendantes auxquelles nous sommes confrontés.

En outre, lorsque des financements sont disponibles, ils sont souvent à court terme, compétitifs et imprévisibles, déterminés par l'offre plutôt qu'alignés sur les priorités que nous avons définies. Dans de nombreux cas, le financement est soumis à des règles et procédures complexes qui sont souvent prohibitives pour nos organisations et ne favorisent pas la transparence et la responsabilité envers les communautés.

Les donateurs ont tendance à ignorer la capacité organisationnelle de nos organisations et nous sommes souvent exclus du dialogue entre les donateurs et les organisations dites intermédiaires. Ainsi, nos droits fondamentaux à la participation à la prise de décision et au consentement libre, préalable et éclairé ne sont pas respectés. Cela a des conséquences négatives sur l'autodétermination, l'appropriation institutionnelle, la capacité et l'autonomisation de nos organisations et de nos communautés.

Nous apprécions les efforts des donateurs, des alliés stratégiques et des organisations partenaires qui ont travaillé avec nous ces dernières années pour changer cette situation. Par exemple, la promesse de tenure forestière pour 2021 s'accompagne d'un engagement à modifier les pratiques actuelles des donateurs et à augmenter de manière significative le financement direct, notamment par le biais d'un engagement et d'un investissement dans des mécanismes de financement dirigés par les peuples autochtones et les communautés locales⁷. Nous constatons également une amélioration du dialogue et du soutien de la part de nos alliés stratégiques, en renforçant la sensibilisation et le plaidoyer et en engageant les décideurs.

Au sein de notre propre alliance et de nos réseaux, nous travaillons d'arrache-pied pour renforcer nos capacités institutionnelles et mettre en place les mécanismes de financement territoriaux qui permettront d'acheminer efficacement les fonds nécessaires vers nos territoires et nos communautés.

⁶ GATC/Shandia data collection 2023, publication à venir.

⁷ Voir le rapport annuel 2021-22 du Forest Tenure Funders Group, p. 10. Disponible [ici](#)



Pourtant, comme le reconnaissent également les donateurs, le rythme du changement peut être d'une lenteur frustrante⁸, et nous n'avons toujours pas constaté la transformation nécessaire des modes de financement pour répondre à l'urgence des crises auxquelles nous sommes confrontés.

La création de Shandia est notre réponse à cette situation. Shandia est notre plateforme commune pour faciliter le financement direct des territoires des peuples autochtones et des communautés locales pour des actions qui luttent contre le changement climatique, préservent la biodiversité et soutiennent nos droits et notre développement autodéterminé.

VISION ET MISSION DE SHANDIA

Shandia a été créée par l'Alliance globale des communautés territoriales en tant que plateforme commune pour faciliter le financement direct des territoires des peuples autochtones et des communautés locales.

- La vision de Shandia est que les peuples autochtones et les communautés locales ont accès à un financement direct pour des actions qui luttent contre le changement climatique, conservent la biodiversité et soutiennent nos droits et notre développement autodéterminé sur nos territoires, sur la base de notre identité et de nos connaissances traditionnelles.
- Shandia est notre plateforme commune pour promouvoir et faciliter un financement direct, prévisible, efficace et durable pour nos peuples et nos communautés par la mise en place de mécanismes régionaux et nationaux de financement direct, le renforcement des capacités, l'échange d'expériences et l'amélioration du dialogue avec les donateurs et les partenaires.

LES FONCTIONS DE SHANDIA

En tant que plateforme commune, Shandia aura un certain nombre de fonctions qui renforceront nos efforts individuels et collectifs pour assurer un financement direct à nos territoires. Shandia sera :

- Soutenir nos peuples et nos communautés dans l'élaboration de stratégies territoriales de financement à long terme qui reflètent leurs besoins et leurs aspirations et fixent des priorités claires en matière de financement.
- Renforcer les capacités institutionnelles de nos peuples et de nos communautés à accéder aux financements et à les gérer

⁸ Ibid



-
- Soutenir la mise en place et le renforcement de mécanismes régionaux et nationaux de financement territoriaux gérés par nos peuples et nos communautés
 - Faciliter un dialogue stratégique et soutenu avec les donateurs afin d'accroître et d'améliorer le financement de nos peuples et de nos communautés
 - Faciliter le flux de fonds vers les mécanismes régionaux et nationaux de financement territoriaux gérés par nos peuples et nos communautés
 - Soutenir les processus de renforcement des capacités des mécanismes de financement territoriaux aux niveaux national et/ou régional
 - Échanger des expériences et des bonnes pratiques pour garantir la transparence, la responsabilité, la flexibilité, l'inclusion et la durabilité.
 - Élaborer des principes et des orientations à l'intention des donateurs, des alliés et des organisations partenaires qui travaillent avec nous, afin qu'ils adoptent une approche fondée sur les droits en matière de financement et de collaboration avec nos peuples et nos communautés.
 - Développer des systèmes et des procédures simples de reporting, de comptabilité, de suivi et d'évaluation qui peuvent être utilisés et adaptés par nos institutions, ainsi que par les donateurs, les alliés et les organisations partenaires.
 - Établir des règles et des protocoles clairs pour l'action, la communication et la coordination avec les mécanismes de financement territoriaux mis en place par nos peuples et nos communautés (en reconnaissant les positions des mécanismes et des territoires où ils opèrent).
 - Suivre l'état et les tendances des fonds alloués et reçus par nos populations et nos communautés
 - Contribuer à la coordination d'un système de suivi de l'impact des financements sur nos territoires, notre biodiversité, nos droits et nos vies.
 - Documenter et diffuser nos expériences comme source d'inspiration pour le mouvement mondial des peuples autochtones et des communautés locales.

PRINCIPES TRANSVERSAUX POUR LES ACTIVITÉS DE SHANDIA

Dans toutes les actions et activités de Shandia, nous adhérons aux principes suivants :

- Un leadership inclusif et légitime, assuré par des représentants librement choisis par nos peuples et nos communautés, par le biais des mécanismes traditionnels d'élection démocratique et de renouvellement des dirigeants de chaque territoire.
- Transparence et responsabilité à l'égard de nos populations et de nos communautés, en tenant compte des réalités territoriales
- Participation pleine et effective des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres secteurs de nos peuples et de nos communautés
- Solidarité et priorité aux plus démunis



-
- Respect et intégration des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles dans toutes les activités
 - Prise en compte de la durabilité économique, sociale et environnementale de toutes les activités
 - Respect et reconnaissance de l'autonomie des fonds territoriaux régionaux et nationaux en tant que garants de la durabilité
 - Renforcement des capacités locales dès le départ
 - Promotion de la manière la plus souple et la plus directe de prendre des décisions et d'acheminer les fonds (principes de subsidiarité)

PRINCIPES DE SHANDIA POUR LES DONATEURS, LES ALLIÉS ET LES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Dans notre collaboration avec les donateurs, les alliés et les organisations partenaires, nous promouvons les principes suivants :

Nous reconnaître en tant que détenteurs de droits :

- **Respect** : Reconnaissance de nos peuples et de nos communautés en tant que détenteurs de droits, en vertu des lois internationales, régionales et nationales
- **La participation** : Participation pleine et effective de nos institutions représentatives à toutes les décisions qui nous concernent, en respectant le droit au consentement libre, préalable et éclairé.
- **Opérationnalisation** : Politiques et procédures institutionnelles visant à garantir le respect et le renforcement de nos droits par le biais de la collaboration.

Renforcer nos partenariats :

- **Reconnaissance** : Reconnaissance de nos peuples et communautés en tant que gardiens, acteurs et partenaires essentiels de la lutte contre le changement climatique, de la conservation de la biodiversité et du développement durable.
- **Confiance et échange d'expériences** : Approfondir les dialogues aux niveaux mondial, régional et national, tout en renforçant les capacités et l'apprentissage mutuels.
- **Sensibilité culturelle** : Respect de la diversité des langues, des processus de prise de décision, des expressions culturelles et des notions de temps, de réciprocité et de gratitude.
- **Valeurs communes** : veiller à ce que les sources de financement respectent la diversité socioculturelle, les principes de durabilité et les droits de l'homme.
- **Coordination avec les fonds régionaux et nationaux de financement territoriaux** : respecter, articuler et soutenir la circonscription et les priorités de chaque région.



Soutenir nos propres priorités et aspirations :

- **Autodétermination** : Respect des priorités, des stratégies et des processus décisionnels autodéterminés de nos peuples et de nos communautés
- **Alignement** : Alignement sur nos priorités et nos stratégies et utilisation de nos propres institutions et systèmes pour la mise en œuvre des activités.
- **Flexibilité** : Possibilité de s'adapter à l'évolution des conditions politiques, sociales et environnementales et de répondre aux situations d'urgence.

Rationaliser les procédures :

- **Simplification** : Simplification des exigences bureaucratiques, des formats, des systèmes et des procédures afin de les adapter à la situation de nos peuples et de nos communautés.
- **Harmonisation** : Coordination, partage d'informations et adoption d'exigences, de formats, de systèmes et de procédures communs afin d'éviter les doubles emplois, la concurrence et les tensions institutionnelles.
- **Responsabilité mutuelle** : Des systèmes d'information, de comptabilité, de suivi et d'évaluation qui garantissent la responsabilité à la fois des donateurs et de nos populations et communautés.

Renforcer la durabilité :

- **Prévisibilité** : Garantir un soutien de base à long terme à nos institutions de gouvernance et à nos systèmes de gestion
- **Effet de levier** : Aider à mobiliser un soutien et des ressources supplémentaires, y compris auprès de sources nationales et privées.

STRUCTURES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DE SHANDIA

Shandia opère sous la direction stratégique du Conseil de direction de l'AGCT.

Un coordinateur Shandia mondial sera employé au sein du secrétariat de la AGCT pour diriger la mise en œuvre du plan stratégique Shandia. Dans son travail quotidien, le coordinateur Shandia rendra compte au secrétaire exécutif et aux coprésidents de la AGCT.

Pour assurer la communication et la coordination des Shandia, les dirigeants de chaque membre de l'AGCT désigneront une personne de liaison Shandia au sein de leur organisation ou de leur mécanisme de financement territorial respectif.

Le coordinateur Shandia, en étroite coordination et collaboration avec les personnes de liaison Shandia, préparera un plan stratégique triennal et un budget indicatif pour examen et approbation



par le Conseil de direction de l'AGCT. Sur la base du plan stratégique approuvé, le coordinateur Shandia préparera des plans de travail et des budgets annuels, qui seront approuvés et supervisés

par le secrétaire exécutif et les coprésidents de l'AGCT. Le coordinateur Shandia préparera des rapports annuels, qui seront présentés au Conseil de direction de l'AGCT et également partagés avec le public.

Shandia ne sera pas un mécanisme de transfert de fonds vers les mécanismes régionaux et nationaux, mais gèrera les fonds nécessaires à ses propres opérations dans le cadre des structures de gouvernance décrites ci-dessus. Dans un premier temps, Shandia fera appel à un sponsor fiscal ayant une expérience avérée des mécanismes de financement et des stratégies de collecte de fonds à l'échelle mondiale, sélectionné par le Conseil de direction de l'AGCT parmi les membres de l'AGCT, les mécanismes de financement territoriaux mis en place par ses membres ou leurs proches alliés.

FORUM SHANDIA

Shandia organisera chaque année un Forum Shandia mondial, qui réunira des représentants des organisations membres de l'AGCT et de leurs mécanismes de financement régionaux et nationaux respectifs, des fonds territoriaux similaires mis en place par les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que des donateurs clés, des alliés stratégiques et des personnes-ressources. Afin d'économiser des ressources, le forum Shandia sera organisé en même temps que d'autres événements qui rassemblent de nombreux acteurs clés, tels que le forum annuel de l'AGCT/la réunion de direction ou la semaine du climat de New York.

Le forum mondial Shandia examinera les progrès accomplis dans la promotion du financement territorial direct dans les différentes régions et les différents pays ; il identifiera les obstacles, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience pour accroître le financement territorial direct ; il conviendra en permanence de procédures et de formats simplifiés pour garantir la responsabilité ; il identifiera les lacunes, les priorités et les opportunités en matière de financement ; il échangera des expériences sur le suivi de l'impact et créera un espace pour le renforcement mutuel des capacités et l'apprentissage.

En collaboration avec les mécanismes nationaux et régionaux de financement territoriaux, Shandia peut également organiser des forums régionaux ou nationaux de donateurs. L'objectif des forums régionaux ou nationaux est de partager les leçons apprises et de suivre l'étendue des réalisations et des impacts de la mise en œuvre des mécanismes de financement direct, en tenant compte des questions spécifiques, des sensibilités culturelles et des défis de chaque région et pays.



PROGRESS 2023

Jusqu'à présent, 2023 a été une année chargée pour l'opérationnalisation de Shandia, à la fois dans ses fonctions globales et dans son soutien à la mise en place de mécanismes de financement territoriaux par ses membres. Les principales réalisations sont les suivantes :

Consolidation de Shandia :

- L'AGCT a consolidé la plateforme Shandia, sur la base de la collecte et de l'analyse de données, de consultations internes, de discussions et de la finalisation des documents constitutifs.⁹

Collecte de données

- Shandia a compilé des données sur les flux de financement actuels des pays et des membres de l'AGCT, des données provenant d'alliés et d'organisations qui collaborent avec les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi qu'un aperçu des expériences des mécanismes de financement dirigés par les peuples autochtones et les communautés locales.
- L'AGCT explore différentes approches et méthodologies pour assurer la collecte continue de données, le suivi et la surveillance des fonds dans nos pays et communautés.

Mise en place et renforcement des mécanismes de financement :

Aliansi Masyarakat Adat Nusantara

- En mai 2023, AMAN a lancé le Fonds Nusantara, qui est un mécanisme unique de financement direct des communautés autochtones à travers l'Indonésie¹⁰. L'idée d'établir un tel mécanisme a été conçue au milieu de l'année 2021 par AMAN, KPA (Agrarian Reform Consortium) et WALHI (Friends of the Earth Indonesia), les trois plus grandes organisations de masse en Indonésie. Chaque organisation dispose de mécanismes internes de financement direct pour soutenir les peuples autochtones et les communautés locales qui sont membres de leurs organisations respectives. AMAN, KPA et WALHI ont réalisé qu'en unissant leurs forces pour créer un mécanisme commun de financement direct, ils pourraient accélérer le changement au niveau local et contribuer davantage à la réduction des émissions mondiales. Dans le même temps, la création du Fonds Nusantara vise également à souligner que le financement direct des peuples autochtones et des communautés locales est possible. La phase de préparation a duré environ deux ans, y

⁹ Plus d'informations sur le site du [L'AGCT](#)

¹⁰ Pour en savoir plus, consultez le site web du Fonds Nusantara (nusantarafund.org)



compris les processus de consultation avec les peuples autochtones et les communautés locales, la finalisation des directives opérationnelles du manuel, l'introduction de l'idée au niveau mondial, la phase d'essai du mécanisme dans 30 communautés et l'obtention de la légalité. Enfin, le 8 mai 2023, le Fonds Nusantara a été lancé à Jakarta, en Indonésie.



Lancement du Fonds Nusantara, Photographie par TINTA

- Dans le cadre du lancement du Fonds Nusantara, l'AMAN a également organisé un échange mondial de mécanismes de financement dirigés par des peuples autochtones et des communautés locales. L'échange a été facilité par Spring Strategies. L'objectif de cet échange était de renforcer la communauté mondiale des fonds dirigés par les peuples autochtones et les communautés locales, et d'accroître leur impact sur les communautés par l'échange, l'apprentissage mutuel et le soutien mutuel. L'échange de trois jours financé par la Fondation Ford a impliqué le Podáali Fund, le Mesoamerican Territorial Fund (FTM), le FIMI/AYNI Fund (Indigenous Women's Fund), le Babaçu Fund, le Nusantara Fund, l'Indigenous Peoples of Asia Solidarity Fund (IPAS), le Pawanka Fund, l'International Land and Forest Tenure Facility et Shandia. L'échange a porté sur des questions relatives aux exigences de conformité, au paysage financier et à la viabilité financière, à la gouvernance, à la responsabilité et à l'octroi de subventions, au renforcement institutionnel, à l'engagement collectif et aux prochaines étapes.
- **AMAN** a également contribué à la création du Fonds de solidarité des peuples autochtones d'Asie, un mécanisme régional qui vise à fournir un financement direct aux peuples



autochtones dans 14 pays d'Asie. LAMAN est le bailleur de fonds de l'IPAS, qui est en cours d'enregistrement légal et de mise en place d'institutions.

L'Alliance méso-américaine des peuples et des forêts (AMPB) :

- L'AMPB continue de renforcer et de consolider le Fonds territorial mésoaméricain (FTM) en consolidant sa gestion et ses structures opérationnelles et en élargissant sa portée aux peuples autochtones, aux communautés locales et à ses organisations membres et non membres. Les réalisations récentes comprennent l'expansion de son portefeuille de fonds sous gestion, la sécurisation de 8 projets soutenus par l'Alliance pour le climat et l'utilisation des terres (CLUA), l'ouverture du troisième appel à propositions en 2023 pour investir dans les territoires autochtones et les communautés locales pour un montant de 1 million de dollars, et l'expansion de la portée du FTM au-delà des membres de l'AMPB ⁽¹¹⁾.
- L'AMPB a dirigé la première Semaine climatique méso-américaine qui s'est tenue à Panama City du 13 au 16 juin 2023, afin de faire connaître et de mettre en évidence les expériences territoriales des peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion, d'entretien et de conservation des forêts¹². Les plus de 200 participants ont discuté de l'importance et des perspectives du financement territorial direct, et ont conclu que le FTM est un mécanisme réel et efficace pour l'investissement direct dans leurs territoires. Ils ont également souligné la nécessité d'effectuer des pré-investissements afin de renforcer les capacités locales en matière de formulation de projets, de suivi et de documentation des activités. Les exercices de financement devraient également reconnaître la contrepartie et la portée des actions locales entreprises pour renforcer la durabilité et la gouvernance.



Photo 2 : La semaine méso-américaine du climat a réuni 200 participants à Panamá,
Photographie par AMPB.

¹¹ Pour en savoir plus, consultez le [site web de l'AMPB](#)

¹² En savoir plus sur la semaine du [climat de l'AMPB](#)



Photo 3 : Les peuples autochtones se réunissent lors de l'Acampamento Terra Livre (ATL) à Brasilia, Photographie par Giulianne Martins.

- **L'APIB** a entamé un processus interne de réflexion politique et stratégique avec ses organisations de base sur la création d'un fonds national pour les peuples indigènes du Brésil. L'objectif initial est de créer un mécanisme garantissant l'autonomie du mouvement indigène dans la lutte et la défense de ses droits, parmi d'autres objectifs à formuler dans le cadre d'un processus consultatif. La proposition initiale est que ce mécanisme de financement fasse partie d'un écosystème de fonds opérant au niveau national et en conjonction avec des fonds régionaux, locaux et communautaires. Ainsi, le processus de réflexion sur la création d'un fonds national pour les peuples autochtones vise également à soutenir et à encourager la mise en œuvre de fonds aux différents niveaux¹³.

¹³ Pour en savoir plus, consultez le [site web de l'APIB](#)



Photo 4 : Le premier forum sous-régional des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du bassin du Congo, Photographie par Victoire Douniama.

- **REPALEAC** a adopté son plan stratégique global¹⁴ à l'horizon 2025, qui vise à améliorer l'inclusion et la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans les politiques environnementales, économiques, sociales et culturelles dans au moins 8 pays du Bassin du Congo. En mai 2023, en collaboration avec Rights and Resources Initiative (RRI), REPALEAC a organisé le premier forum sous-régional des femmes autochtones du Bassin du Congo¹⁵. L'élaboration de la stratégie et le forum sous-régional sont des étapes importantes vers l'établissement d'un mécanisme de mobilisation des financements sous-régional pour les territoires communautaires du le Bassin du Congo, qui va financer directement les territoires. La prochaine étape est l'organisation d'un atelier en octobre 2023, pour discuter de la structure de gouvernance et des caractéristiques opérationnelles du fonds.

ACTIVITÉS À VENIR 2023

- Le conseil de direction de l'AGCT sera présent à la semaine du climat de New York en **septembre** et rendra compte des progrès réalisés dans la consolidation de la plateforme Shandia.

¹⁴ Voir [le plan stratégique de REPALEAC](#)

¹⁵ Voir : [Rapport du Forum sous-régional](#)



- Les membres de l'AGCT lanceront un processus interne parmi leurs membres et leurs réseaux régionaux et nationaux afin de communiquer sur la consolidation et l'opérationnalisation de Shandia, et de recueillir des contributions et des recommandations pour le plan stratégique de Shandia.
- L'AGCT co-organisera un atelier à Paris en novembre, afin de favoriser un large débat sur le suivi des fonds destinés aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les institutions clés du système mondial de statistiques sur le financement du développement, telles que le CAD de l'OCDE.
- L'AGCT/Shandia présentera les résultats consolidés de notre travail lors de la COP 28, en décembre 2023, et recherchera un dialogue approfondi avec les donateurs et les alliés sur la façon d'augmenter de manière significative le financement direct pour les peuples autochtones et les communautés locales au cours des deux années restantes de l'engagement de tenure forestière qui a été lancé lors de la COP 26.
- Participation à l'assemblée du FEM 7 à Vancouver du 21 au 25 août 2023 pour le lancement du fonds mondial pour la biodiversité.

ACTIVITÉS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT LIÉS AU SHANDIA

Les priorités de financement varieront d'un contexte à l'autre et pourront également évoluer au fil du temps, à mesure que certaines aspirations seront satisfaites et que de nouveaux défis apparaîtront. Toutefois, les activités stratégiques identifiées comme des priorités clés dans les régions sont les suivantes :

Reconnaissance et réalisation des droits

- Politiques publiques, plaidoyer et dialogues pour faire progresser les droits des peuples autochtones et des communautés locales
- Cartographie des terres et des ressources naturelles et reconnaissance juridique
- Soutien juridique aux défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement et aux femmes pour mettre fin aux violations des droits de l'homme
- Soutien juridique et économique aux victimes de la militarisation
- Sensibilisation et plaidoyer pour la mise en œuvre du consentement préalable, libre et éclairé

Prise de décision et renforcement des capacités

- Renforcement des organisations et des institutions traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales aux niveaux local, infranational, national et régional, y compris le renforcement des capacités en matière de plaidoyer, de leadership, de prise de décision et de gestion financière, administrative, de projets et de ressources.



-
- Renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique.
 - Sensibilisation et éducation au climat au niveau communautaire
 - Renforcement des capacités de négociation et de diplomatie en matière d'environnement et de climat

Gestion des territoires

- L'aménagement du territoire communautaire et la gestion des territoires, de l'utilisation des terres et des ressources naturelles
- Réhabilitation des terres et des territoires, y compris le reboisement et la restauration de l'environnement
- Conservation et gestion de l'eau
- Gestion des zones côtières, y compris la plantation de mangroves

Economies et énergie

- Une économie locale durable et respectueuse de l'environnement
- Énergies renouvelables communautaires et transfert de technologies pour lutter contre le changement climatique
- Souveraineté alimentaire
- Développement des activités bioculturelles et de l'économie verte

Système d'alerte et d'intervention d'urgence

- Réduction et gestion des risques de catastrophes, y compris les systèmes d'alerte précoce et la réponse aux catastrophes
- Prévention des migrations liées au changement climatique et soutien aux réfugiés climatiques
- Programmes de santé (pour les nouvelles maladies) qui intègrent et promeuvent les connaissances traditionnelles et locales

Identité culturelle et savoirs traditionnels

- Documentation des connaissances, innovations et technologies traditionnelles
- Protection et promotion du patrimoine culturel, des connaissances traditionnelles et des langues